



CREAI Pays de la Loire / Délégation Poitou-Charentes

BAL n°59 – 8 av. des Thébaudières – CP 30406 – 44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX
Tél. : 02-28-01-19-19 E-mail : info@creai-nantes.asso.fr Site : creai-nantes.asso.fr

ASSEMBLEE GENERALE

22 septembre 2015

Manufacture des Tabacs

10 bis bd de Stalingrad – 44 NANTES

- **Rapport moral**
- **Rapport financier**
- **Rapport d'activités**
- **Vie statutaire**

Année 2014

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL – Année 2014	p. 3
RAPPORT FINANCIER – Année 2014	p. 9
RAPPORT D’ACTIVITES – Année 2014	p. 19
Préambule	p. 21
L’équipe permanente du CREAL	p. 23
I – L’information	p. 24
II – L’animation	p. 27
III – Le conseil technique	p. 32
IV – Les études et observations	p. 35
V – La formation continue	p. 40
VI – L’accompagnement des démarches d’amélioration continue de la qualité	p. 47
VII – L’ANCREAI	p. 51
VIE STATUTAIRE – Année 2014	p. 53
I – Le procès verbal de :	
• l’Assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2014	p. 55
II – Le Conseil d’administration du CREAL	p. 62
III – Le Bureau du CREAL	p. 69

RAPPORT MORAL Année 2014

I – RAPPORT MORAL POUR L'EXERCICE 2014

Bonjour à toutes et à tous. Nous avons cette année avancé d'un mois environ la date de notre Assemblée générale, mais du coup elle se trouve très proche de la rentrée et nous avons eu quelques frayeurs pour l'organisation. Je vous remercie d'autant plus de votre présence ce matin.

Je vais donc ouvrir cette assemblée par la lecture du rapport moral. Puis notre directrice, Corinne Pichelin, vous donnera avec son équipe un aperçu de l'activité des mois passés et ensuite notre trésorier, assisté du commissaire aux comptes, vous en présentera la traduction financière.

Je vais être assez brève mais vous pourrez bien entendu poser toutes les questions que vous souhaitez.

La deuxième partie de cette matinée sera consacrée à une réflexion autour de la RSE, ou responsabilité sociétale et environnementale des organisations. Le thème choisi nous a paru d'actualité. Il est d'ores et déjà pris en compte par un certain nombre d'entre vous et, de plus, il est complètement transversal puisqu'il interroge de fait toutes les organisations, entreprises ou autres.

Revenons donc maintenant à cette année 2014 dont la clôture nous réunit ce matin.

La vie statutaire s'est déroulée normalement, pas de changement. Les Bureaux et Conseils d'administration se sont tenus selon le rythme habituel. Notre tentative d'amélioration de la fréquentation des Conseils d'administration en abordant un thème particulier intéressant l'un ou l'autre des secteurs a, je crois, intéressé les participants, mais n'a pas pour autant eu véritablement d'impact sur la fréquentation. Je pense que nous devons plus largement nous interroger sur les modifications de l'environnement et leur impact sur le fonctionnement et le positionnement des acteurs du terrain vis-à-vis des diverses modalités de regroupement. On comprend facilement que devant les contraintes budgétaires, chacun cherche à rationaliser ses dépenses et s'interroge sur ses adhésions. Mais le positionnement des CREAI est tout-à-fait spécifique, comme le rappelle l'article paru le 4 septembre dernier dans les ASH. Nous devons chercher et trouver les arguments pour vous en convaincre.

Depuis début 2014 l'équipe du CREAI est stabilisée. Elle permet de répondre à l'activité actuelle, même si certaines périodes sont plus difficiles, car beaucoup plus chargées que d'autres. L'augmentation de l'activité en réponse à des appels d'offre nous enlève souvent la maîtrise du calendrier. Mais je veux ici rendre hommage devant vous à leur investissement collectif sans faille pour répondre au mieux aux sollicitations.

Pour en venir maintenant à l'activité de l'année 2014, les produits de l'activité sont sensiblement inférieurs à ceux de 2013, et cela est notamment dû à l'absence des journées nationales MAS/FAM. Parallèlement, les charges sont bien entendu plus faibles et au final nous arrivons à un résultat du même ordre que celui de 2013. Les produits inscrits à la rubrique « subvention » représentent les conventions signées avec les ARS Pays de Loire mais aussi Poitou Charentes puisque nous portons encore cette année la délégation Poitou-Charentes. Ce sera encore le cas en 2015 mais 2016 verra sûrement une modification puisque dans le cadre de la réforme territoriale, la région Poitou-Charentes rejoint la région Aquitaine et la région Limousin dans une nouvelle grande région.

Ces produits restent inscrits à la rubrique « Subventions » pour les différencier des autres prestations mais les sommes sont en grande partie fléchées sur certains travaux et ne permettent plus de couvrir les missions générales d'animation/observation.

La diminution des cotisations et contributions qui avait eu lieu en 2013 par rapport à 2012 ne s'est heureusement pas poursuivie et nous avons même enregistré une petite remontée. Je saisis cette occasion pour remercier tous ceux qui nous ont maintenu leur soutien et les remercie par avance de continuer à le faire, car je n'ignore pas que les temps sont difficiles pour tous. Voilà en ce qui concerne l'activité passée ; Si vous souhaitez d'autres précisions, vous pourrez tout-à-l'heure intervenir, lors de la présentation du rapport d'activité, ou après la présentation des comptes par notre trésorier.

Sur la région Poitou-Charentes, nous n'avons pas effectué de démarche systématique auprès du milieu associatif, les moyens humains dont nous disposons ne le permettant pas d'une part, et les incertitudes autour de la réforme territoriale nous ayant incités par ailleurs à la prudence. Une réflexion est engagée au niveau national sur les différentes façons d'assurer une couverture du territoire national, engagement pris dans le cadre des discussions avec la DGCS et la CNSA, et sur la manière de s'adapter à la réforme territoriale, sachant que juridiquement il est souhaité par la DGCS : une région, un CREAI.

Cela me fait une transition pour vous parler un peu du niveau national. Je vous indiquais l'an passé les progrès faits dans la lisibilité du réseau avec

- l'écriture d'un cahier des charges des missions des CREAI, qui devait être transmis par la DGCS aux ARS et aux DRJSCS avec une instruction.
- la nouvelle déclinaison de l'acronyme CREAI, qui devient aujourd'hui « Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité ».
- un nouveau logo adopté en Assemblée générale nationale, ce qui semblait important pour renforcer l'image d'un véritable réseau national.

La version définitive du cahier des charges est finalement sortie début 2015 seulement et sa transmission aux ARS et DRJSCS par la DGCS, accompagnée d'une instruction, a été faite juste avant l'été, alors que beaucoup de CREAI avaient déjà négocié leur convention 2015.

Néanmoins les moyens de la tête de réseau ont été renforcés dès mi-2014, avec le recrutement d'une responsable des études qui a pris ses fonctions fin octobre, avec pour mission, notamment de :

- développer la capitalisation et la valorisation des travaux, des méthodologies et des outils des CREAI,
- apporter un appui aux CREAI dans leurs missions d'observation, en proposant et construisant des outils pertinents portant sur la connaissance de l'offre et des besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

Il reste maintenant à retravailler les statuts, et à officialiser la reconnaissance officielle à travers l'inscription dans un véhicule législatif : ce sera fait normalement dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui a elle-même subi beaucoup de retard par rapport au calendrier législatif initial.

Toutes ces avancées sont encourageantes et nécessaires car de plus en plus d'appels d'offre sortent au niveau national et seul un réseau structuré peut permettre d'y répondre. Elles sont de nature à renforcer la légitimité des CREAI, mais pour autant elles sont insuffisantes pour nous et risquent, si nous n'y prenons garde, de déséquilibrer notre position particulière à l'interface entre le terrain et les autorités décisionnaires sur les politiques sociales. C'est pour assurer cet équilibre et garantir notre indépendance et notre légitimité assise sur notre connaissance du terrain que votre adhésion nous est particulièrement nécessaire.

Sur le plan régional, nous avons noué des partenariats et restons ouverts à d'autres collaborations. Nous souhaitons développer une activité au niveau inter-régional, notamment avec le CREAI Bretagne avec lequel nous menons déjà plusieurs actions. Nous avons co-organisé en 2015 les journées nationales MAS/FAM à Saint-Malo. Nous réfléchissons également à l'organisation d'autres journées dans le cadre interrégional.

Les formations réalisées dans le cadre Unifaf autour de l'accompagnement des adolescents difficiles ont montré tout l'intérêt d'un travail décroisé entre sanitaire, social et médico-social et nous réfléchissons à la manière de poursuivre dans cette voie. Décroisement et parcours sont en effet les maîtres mots aujourd'hui lorsque l'on évoque les politiques publiques en matière sociale. Vous avez sûrement des idées vous aussi pour vous y adapter et nous sommes à l'écoute de vos préoccupations.

Aujourd'hui comme hier, notre but est d'être à votre service pour vous aider à accompagner toujours mieux les personnes en situation de vulnérabilité.

Je vous remercie de votre attention.

Françoise JAN

Présidente du CREAI Pays de la Loire / Délégation Poitou-Charentes

RAPPORT FINANCIER Année 2014

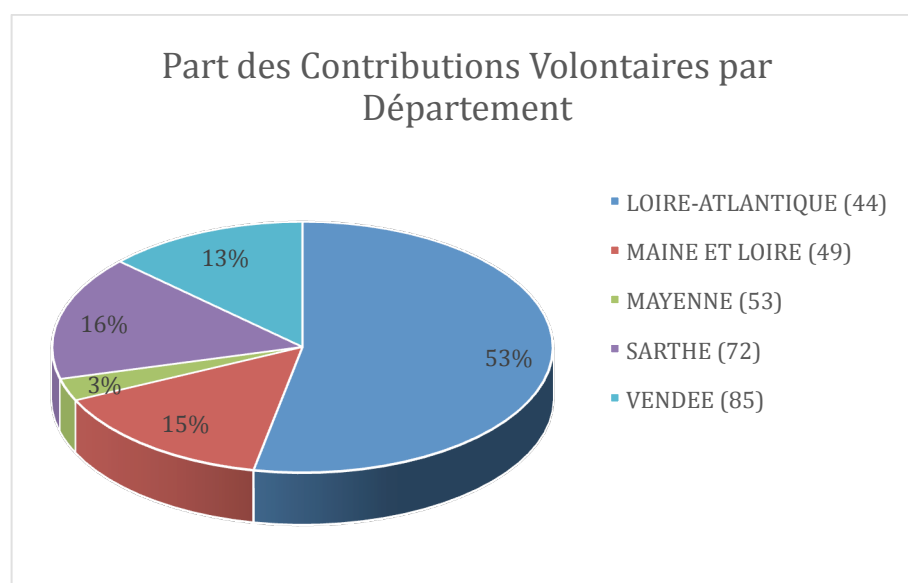
I – RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2014

L'exercice 2014 se termine par un résultat excédentaire de 5 355€, relativement identique au résultat 2013. Ainsi l'exercice 2014 peut-être qualifié d'équilibré.

LES PRINCIPALES RESSOURCES DU CREAI

Les cotisations (13 840 €) et contributions volontaires (159 592 €) sont un élément essentiel de l'équilibre du budget, elles représentent 24.65% des produits du CREAI. Les cotisations et contributions volontaires sont en hausse de 7 246€. Nous remercions les associations et établissements qui ont répondu favorablement à nos appels. Le nombre d'adhérents « personnes morales » se stabilise autour d'une centaine.

- Adhésion de **92 Personnes Morales** pour **12 880 €** : nombre en diminution (-3.15% en nombre d'adhérents)
- Adhésion de **48 Personnes Physiques** pour **960 €** : nombre en diminution (-4%)
- Les **Contributions Volontaires** : **159 592€** en hausse de 4.75 %.



Les Prestations du CREAI : 384 650€ en diminution par rapport à l'exercice précédent de 31 %. Il n'y a pas eu d'organisation de journées Nationales MAS FAM en 2014, ce qui explique pour partie cet écart.

Ces prestations représentent **54.67 %** des recettes de l'exercice (65.35 % en 2013) et se détaillent ainsi :

- Colloques, séminaires : 15 121 €
- Conseil Technique – Etudes : 99 744 €
- Formations et Journées d'Etudes : 228 909 €
- Prestations Diverses : 40 876 €

La Subvention du Ministère des Affaires Sociales : 117 901 €

En 2014, les subventions nationales CNSA et DGCS ont fait l'objet d'évolutions et ont été significativement supérieures à celles de 2013.

Elle représente 16.75% des recettes de l'exercice. (9.46% en 2013)

Produits divers de gestion : 2 515 € (Remboursement Fonds de formation)

Produits financiers : 1 588 €

Produits exceptionnels : 37 €

Le total des produits 703 593.79 € est inférieur de 149 405.82 € (-17.52 %), par rapport à l'exercice précédent, malgré la hausse de la subvention du ministère.

LES CHARGES DE L'EXERCICE

CHARGES : les charges de l'exercice sont arrêtées à 698 238.29 € contre 845 372.12€ en 2013, soit une diminution de 147 133.83€.

Les frais de personnel sont en baisse de 12.16 % et représentent 59.36% de la totalité des charges (55.82% en 2013).

Fin janvier 2014, la comptable du CREA I depuis 1990, Françoise HUE, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a été remplacée par Frédérique TERRIENNE. Le changement du directeur en 2013 occasionne également une diminution de charges sur 2014.

Achats ouvrages et documentation	:	954.78 €
Autres achats et charges externes	:	237 668.54 €
Variation de stocks	:	400.61 €
Impôts et Taxes	:	20 384.60 €
Frais de Personnel	:	414 498.72 €
Charges financières et exceptionnelles	:	148.55 €
Dotations de l'exercice & autres charges:		5 184.38 €
Engagement à réaliser sur ressources affectées :		18 996.00 €

Conclusion

Le résultat de l'exercice 2014 est excédentaire de 5 355.50 €. Depuis l'exercice 2011 très déficitaire, le retour à l'équilibre s'est confirmé sur les trois derniers exercices. Toutefois, nous devons rester vigilants car le contexte reste tendu et la situation de notre environnement changeante, en effet nous restons dépendants tant des contributions que des prestations. L'enjeu sera bien de maintenir l'équilibre pour les années à venir dans une situation budgétaire difficile pour les adhérents dans un champ qui apparaît plus concurrentiel.

INVESTISSEMENTS 2014

Le total des investissements de 2014 s'élève à 5 160€ et se détaille ainsi :

• Office 2011 pour 4 Mac:	1 104,00€
• Macbook pro 13" :	1 752,00 €
• Unite centrale Fujitsu	1 392,00 €
• Moniteur 19" Benk	120,00 €
• Système de sauvegarde	576,00 €
• Onduleurs + switch	216,00 €

TABLEAU RECAPITULATIF PRODUITS & CHARGES
EVOLUTION 2013 - 2014

PRODUITS			
LIBELLES	2014	2013	Evolution en %
Colloques, séminaires	15 121 €	15 196 €	-0,49%
Conseil Technique - Etudes	99 744 €	177 606 €	-43,84%
Formations et Journées d'Etudes	228 909 €	331 495 €	-30,95%
Prestations Diverses	40 876 €	33 140 €	23,34%
Contributions Volontaires	159 592 €	152 361 €	4,75%
Cotisations Personnes Morales	12 880 €	12 825 €	0,43%
Cotisations Personnes Physiques	960 €	1 000 €	-4,00%
Subvention Ministère Solidarité	117 901 €	80 718 €	46,07%
Autres Produits	18 358 €	40 487 €	-54,66%
Produits Financiers	1 588 €	3 076 €	-48,39%
Variation Production	7 629 €	-12 478 €	-161,14%
Produits Exceptionnels de Gestion	37 €	4 413 €	-99,16%
Reprises s/provisions charges exploitation		13 160 €	-100,00%
TOTAL PRODUITS	703 594 €	853 000 €	-17,52%

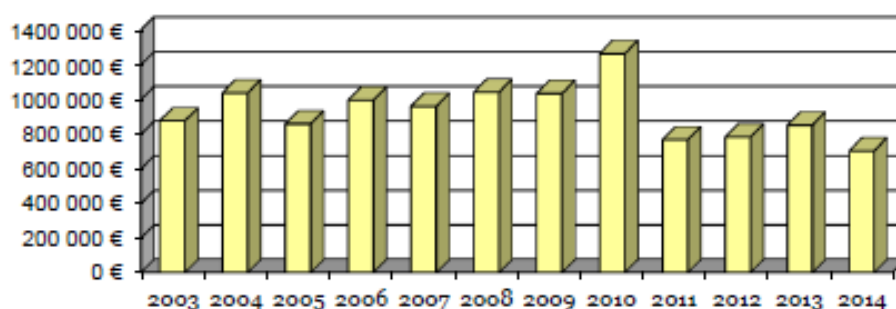
CHARGES			
LIBELLES	2014	2013	Evolution en %
Achats et Charges Externes	239 024 €	310 443 €	-23,01%
Impôts et Taxes	20 385 €	40 206 €	-49,30%
Frais de Personnel	414 499 €	471 915 €	-12,17%
Charges Financières			
Autres Charges Gestion Courante	2 €	255 €	-99,17%
Charges Exceptionnelles	149 €	850 €	-82,52%
Dot.aux Amortissements aux Provisions & Autres Charges	5 184 €	21 704 €	-76,11%
Engagements à réaliser / ressources affectées	18 996 €	0 €	100,00%
TOTAL CHARGES	698 238 €	845 372 €	-17,40%

RESULTAT	5 356 €	7 627 €	-29,79%
-----------------	----------------	----------------	----------------

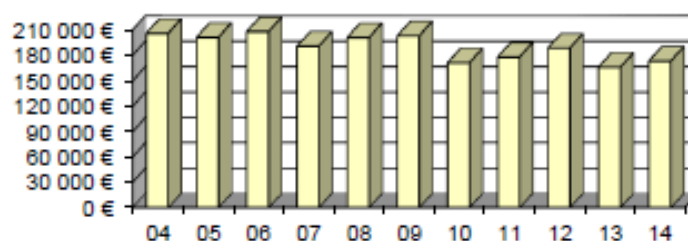
BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF					PASSIF		
	Valeur d'Achat	Amortissements	Montant Net 2014	Montant Net 2013		Montant Net 2014	Montant Net 2013
Valeurs Immobilisées					Capitaux Permanents		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 079 €	57 277 €	2 802 €	3 031 €	RESERVES	305 450 €	297 823 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 263 €	96 817 €	9 446 €	9 205 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	5 356 €	7 627 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 649 €		3 649 €	3 692 €	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		0 €
TOTAL			15 896 €	15 928 €	TOTAL	310 806 €	305 450 €
					Provisions pour Risques & Charges		
					PROV. POUR RISQUES & CHARGES	27 305 €	27 305 €
					FONDS DEDIES	18 996 €	
Actif Circulant					Passif Circulant		
STOCK & EN-COURS			8 369 €	1 141 €	DETTE auprès Etablissements Crédits		
AVANCES / ACOMPTES			302 €		AV. & AC. Reçus- AVOIRS à Etablir		
CREANCES			128 707 €	211 687 €	DETTE aux FOURNISSEURS	25 044 €	30 314 €
DISPONIBILITES			320 404 €	209 048 €	DETTE FISCALES - SOCIALES & AUTRES DETTES	80 483 €	85 347 €
TOTAL			457 781 €	421 876 €		105 527 €	115 661 €
Comptes de Régularisation					Comptes de Régularisation		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			5 752 €	11 428 €	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	16 796 €	816 €
TOTAL GENERAL			479 429 €	449 232 €	TOTAL GENERAL	479 429 €	449 232 €

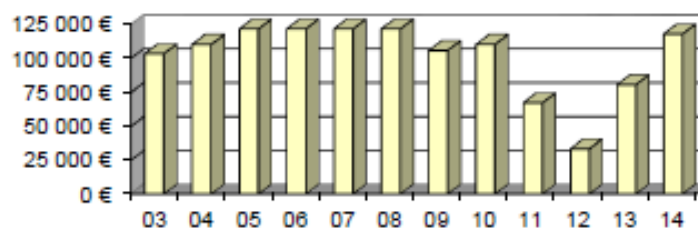
EVOLUTION DES PRODUITS



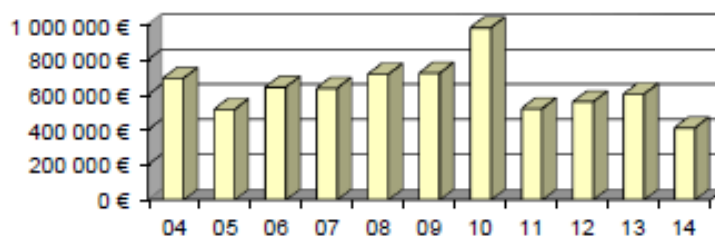
ADHESIONS & CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES



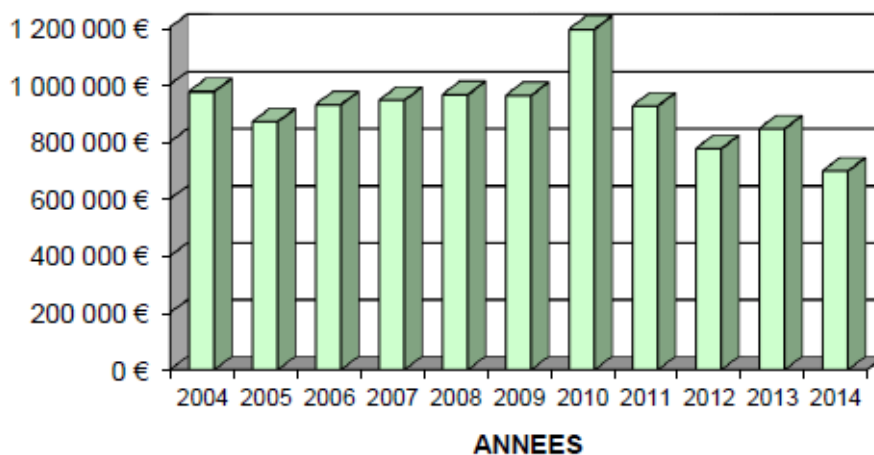
SUBVENTIONS



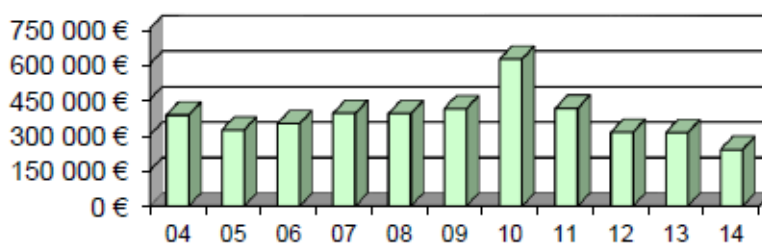
ACTIVITES PROPRES



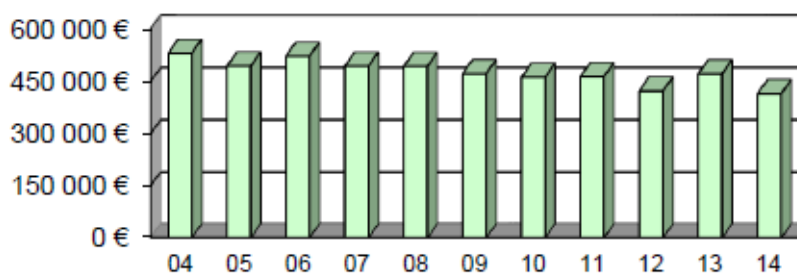
EVOLUTION DES CHARGES



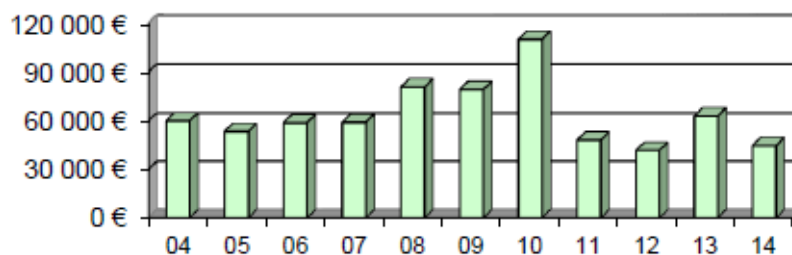
CHARGES EXTERNES



SALAIRES & CHARGES



AUTRES CHARGES (impôts, fin., except. div.)



II – PROPOSITIONS FAITES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Le résultat de l'exercice

L'affectation du résultat de l'exercice 2014, excédent de **5 355.50 €**, est proposé en report à nouveau.

Les cotisations et contributions volontaires pour 2016

Nous avons opté lors de l'Assemblée Générale 2001 pour une progression régulière faible des contributions et cotisations. Le Bureau propose à l'Assemblée Générale de 2015 de réévaluer les Contributions Volontaires. Lors de l'Assemblée Générale de l'année dernière, nous avons maintenu les contributions au même tarif. Nous proposons cette année de les maintenir au même niveau:

- Les contributions volontaires des Etablissements sont proposées à **0,140 €**.
- Les contributions volontaires des Services, sont proposées à **0,038 €**.

Les taux de cotisation en 2016 seraient maintenus à :

- Adhésion Personne Morale à **150 €**
- Adhésion Personne Physique à **20 €**

Quitus aux administrateurs

Les documents de synthèse, bilan et résultat m'apparaissant comme étant « *réguliers, sincères et donnant une image fidèle de la situation financière du CREAL* », je vous prie de bien vouloir donner quitus aux administrateurs pour l'exercice 2014.

Je vous remercie pour l'intérêt porté à la gestion du CREAL et reste à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Olivier FARIBEAULT

Trésorier du CREAL Pays de la Loire / Délégation Poitou-Charentes

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Après 50 ans d'activité, l'année 2014 a été une année de repositionnement pour les CREAI.

Une redéfinition des missions d'appui aux services de l'état, de nouveaux modes de conventionnement avec l'Etat

Implantés dans les régions depuis 1964, les CREAI ont passé en 2014 le cap symbolique des 50 ans. Cela a été l'occasion au niveau national de faire un zoom arrière sur les différentes réflexions accompagnées ces dernières décennies et de dresser le cadre de nouvelles perspectives.

Aussi en 2014, dans la poursuite des travaux engagés par l'ANCREAI avec la DGCS et la CNSA *l'instruction N° DGCS/3C/CNSA/DES/2014/155 du 16 mai 2014 relative au financement des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) en 2014 (publiée au BO du 05 juin 2014)* est venue préciser le champ d'action des CREAI, les nouveaux critères de répartition des enveloppes nationales et les orientations concernant les missions des CREAI en appui des services de l'Etat.

Ces missions portent sur la connaissance des besoins et attentes des personnes vulnérables sur les territoires, elles s'intéressent également à l'appropriation par les différents acteurs des changements générés par les politiques sociales et de santé. Elles prennent appui sur un savoir-faire reconnu des CREAI en matière d'animation et de réflexions régionales portant notamment sur l'analyse de la demande des publics, de l'offre existante et des réponses à y apporter en termes d'orientations politiques et techniques.

Ces missions prennent appui sur la posture singulière des CREAI dans les différents champs de la santé et de l'action sociale (personnes handicapées, personnes âgées, protection de l'enfance, lutte contre l'exclusion).

En 2014, un premier travail de définition d'axes d'engagement dans un contrat pluriannuel d'objectifs tripartite ARS/DRJSCS/CREAI, a été engagé dans la région Pays de la Loire, dessinant ainsi un projet d'actions pluriannuelles en contrepartie des subventions déléguées.

Des actions qui s'inscrivent plus globalement dans le champ de la vulnérabilité

Le positionnement des CREAI étant inscrit depuis plusieurs années sur le champ du handicap, mais aussi celui de l'exclusion, de la protection de l'enfance et des personnes âgées, il a été relativement naturel d'inscrire notre action plus globalement dans le champ de la vulnérabilité. Au cours de l'année 2014, l'activité traduit son ancrage sur ces différents champs de l'action sociale et médico-sociale.

Un accompagnement des acteurs dans une logique de parcours sur les territoires

En 2014, les accompagnements techniques, les animations et les formations réalisées par le CREAI ont particulièrement été orientés sur la prise en compte et l'élaboration de réponses favorisant la mise en œuvre de logiques de parcours.

Certaines de ces actions ont contribué à la mise en œuvre de diagnostics partagés permettant ainsi aux acteurs de mieux connaître les ressources de leurs territoires, les champs d'intervention des différents acteurs, et dessiner ainsi des pistes d'actions pour intervenir de façon collective à la définition d'actions pour les situations les plus complexes à la frontière des acteurs de la santé, du handicap, du social et du médico-social.

D'autres actions ont mis l'accent sur la recherche de complémentarités pour définir collectivement les modes d'action qui prennent en compte la continuité des actions.

Une réforme territoriale qui vient remettre en jeu la délégation de l'ANCREAI sur la région Poitou Charentes

Alors même que depuis quelques années, les actions du CREAI Pays de la Loire s'étaient intensifiées sur la région Poitou Charentes, et particulièrement en appui à l'ARS, le Parlement a adopté définitivement mercredi 17 décembre 2014, par un ultime vote de l'Assemblée, la nouvelle carte de France à 13 régions. La région Poitou Charentes rejoint la région LIMOUSIN et AQUITAINE dans une nouvelle grande région.

Corinne PICHELIN

Directrice du CREAI Pays de la Loire / Délégation Poitou-Charentes

L'EQUIPE PERMANENTE DU CREAM

Fonction	NOM – Prénom	Equivalent TP Au 31/12/2014	Equivalent TP Au 31/12/2013
Direction	PICHELIN Corinne	1	1
Conseil technique / Chef de service	BRIZAIS Josette	1	1
	CHOHIN Clotilde	1	1
	GUILLAUMIN Charlotte	0,80	0,80
Comptabilité / Vie associative	TERRIENNE Frédérique	0.90	1
Secrétariat administratif	BOCQUEL Myriam	0,80	0,80
	MARTIN Claire	1	1
Agent de service	LELAN Martine	0,20	0,20
TOTAL		6.70	6.80

Madame HUE, comptable, a fait valoir ses droits à la retraite en 2014, elle a quitté le CREAM le 31/01/2014 et a été remplacée par Mme TERRIENNE arrivée le 13/01/2014.

Mme TERRIENNE a été embauchée à 0.90 ETP. Le poste de comptable a été diminué d'un 0.10 ETP en partie dû à l'externalisation de la paie par le cabinet In Extenso.

Le CREAM s'est adjoint les services d'intervenants et formateurs occasionnels :

- Yves de la MONNERAYE
- Gilles RENAUD
- Patricia FIACRE
- Jean François BAUDURET
- Daniel COUM
- Marie Aline BLOCH
- Jean René LOUBAT
- Daniel BRANDEHO
- Reynald BRIZAIS

Personnes dispensant des heures de formation	Nombre	Nb heures de formation dispensées
Salariés en CDI	4	592
Travailleurs indépendants	8	54
Formateurs occasionnels	1	16
Total	13	662

I - L'INFORMATION

A – La lettre électronique

B – Les offres d'emplois

C – Les annuaires départementaux et l'annuaire régional

D – Le site Internet

Les CREA diffusent à l'ensemble des acteurs intéressés, notamment aux représentants des usagers, aux gestionnaires et aux professionnels, les éléments de connaissance recensés ou produits sur les publics, les problématiques, les dispositifs, les bonnes pratiques, dans le champ de la santé, du social et du médico-social comme dans les champs connexes, par le biais :

- de leur participation à des instances et des groupes de travail ;
- de l'ensemble des outils de diffusion disponibles : revues, newsletters, site internet, mailing... ;
- de formations et de journées auxquelles ils participent, qu'ils élaborent, ou qu'ils aident à concevoir.

A – LA LETTRE ELECTRONIQUE

La lettre électronique est adressée mensuellement aux adhérents du CREA.
En moyenne, sur l'année 2014, la lettre a été envoyée à 769 destinataires.

Elle permet notamment de diffuser rapidement et sous une forme volontairement synthétique :

- les activités du CREA en matière de formation, d'animation et de conseil,
- les journées d'études, séminaires, congrès, susceptibles d'intéresser les associations et les professionnels,
- l'actualité des textes législatifs et réglementaires,
- le calendrier des différentes actions régionales en direction des professionnels, des organismes gestionnaires et des usagers,
- avec, bien entendu, tout ce qui concerne la vie statutaire du CREA.

Cette publication permet de nombreux liens vers des sites dédiés à certains champs de l'action sociale et médico-sociale, et le site du CREA. Cette lettre électronique fait le point des différentes publications, rapports et études, revues de presse et bibliographie par entrée thématique.

Elle permet également une information sur les « appels à projets » du secteur.

B – LES OFFRES D'EMPLOIS POUR LES PROFESSIONNELS

202 offres d'emplois ont été diffusées en 2014 par le site internet (avec une mise en ligne en continu). Les chiffres de l'année 2014 sont en baisse par rapport à 2013.

La diffusion de ces offres dans le secteur se fait aussi par courrier électronique au rythme d'un envoi les 1^{er} et 15 de chaque mois.

Le site de l'ANCREAI pour une diffusion de certaines offres au plan national peut être mobilisé.

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
259	237	295	296 ⁽¹⁾ 444 ⁽²⁾	366 ⁽¹⁾ 425 ⁽²⁾	310 ⁽¹⁾ 328 ⁽²⁾	271 ⁽¹⁾ 266 ⁽²⁾	238	169	226	202

⁽¹⁾ Mensuel d'informations du CREAI

⁽²⁾ Site internet : www.creai-nantes.asso.fr

En 2014, les tarifs de cette diffusion étaient de :

- 40 € pour les établissements et associations contributeurs volontaires
- 90 € pour les établissements et associations adhérentes « Personne Morale »
- 160 € pour les établissements et associations non adhérents, non contributeurs.

C – LES ANNUAIRES DEPARTEMENTAUX ET L'ANNUAIRE REGIONAL



Les annuaires départementaux des associations, établissements et services (publics et privés) pour les personnes handicapées ou en difficultés de la région des Pays de la Loire, conçus sur le principe d'une base de données multicritères, sont mis à jour tous les ans et sont des outils de travail précieux pour les professionnels, les associations et les administrations.

Ces annuaires sont aussi des guides dans la mesure où ils sont avant tout des outils

permettant d'informer et de renseigner les usagers, les familles, les professionnels et les organisations du secteur social et médico-social sur l'offre de service dans la région et les départements.

Leur réalisation s'efforce d'y intégrer les nouveaux établissements et services ainsi que les structures nouvelles.

Leur publication fait l'objet de remarques et suggestions qui sont prises en compte pour l'édition de l'annuaire chaque année (mails, sites, ...). Il reste bien sûr à chaque institution de veiller à la fiabilité et l'actualité des informations communiquées au CREAI.

En 2014, 161 annuaires départementaux et 71 annuaires régionaux ont été commandés au CREAM par des associations, organismes, professionnels et particuliers (alors qu'en 2013, 182 annuaires départementaux et 156 annuaires régionaux avaient été commandés).

ANNUAIRES	Loire- Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Régional
232	112	22	2	10	15	71

En 2014, la participation aux frais de cette publication était de :

- 45 € pour l'annuaire régional
- 18 € pour les annuaires départementaux Loire-Atlantique et Maine & Loire
- 15 € pour les annuaires départementaux Mayenne, Sarthe et Vendée.

D – LE SITE INTERNET DU CREAM

www.cream-nantes.asso.fr

Créé en 2002, accessible à tous, il met à disposition des informations ayant trait :

- à la vie statutaire du CREAM
- à l'actualité législative et réglementaire
- aux établissements et services (annuaires départementaux)
- au marché de l'emploi
- aux activités du CREAM (études, animation, conseil, formation, ...)
- à l'ANCREAM et aux autres CREAM

Il permet aussi d'établir de nombreux liens avec d'autres sites à caractère professionnel ainsi que la publication des résultats de certaines études.

En moyenne, entre septembre 2013 et septembre 2014, 805 visites par jour ont été comptabilisées (visiteur unique/jour).

Fin 2014, des consultations ont été menées pour la refonte du site Internet du CREAM. Un nouveau site sera proposé fin 2015.

II – L'ANIMATION

A – Des groupes professionnels

L'échange et le partage inter-secteur de l'action sociale, inter-établissements sont des vecteurs de développement des compétences collectives et individuelles.

B – Des journées d'études, séminaires, congrès

Soucieux de contribuer à des échanges de pratiques et de préoccupations entre professionnels des secteurs social et médico-social de la région, le CREAI propose des espaces de réflexion, de formation partagée, par l'animation de groupes de professionnels, par l'organisation de journées d'études régionales ou inter-régionales.

Au cours de l'année 2014, plusieurs manifestations de portée régionale et inter-régionale (journées d'études, séminaires, colloques,...) sont venues concrétiser ses missions d'animation.

A – DES GROUPES DE PROFESSIONNELS

Groupe de professionnels	Date / lieu	Nombre de participants
Groupe régional des Chefs de service	• 12 février 2014	58 pers.
	• 11 juin 2014	35 pers.
	• 22 octobre 2014	41 pers.
	Les Jardins de l'Anjou – La Pommeraye (49)	
Groupe régional des Directeurs de MAS et FAM	• 5 février 2014	17 pers.
	• 21 mai 2014	14 pers.
	Les Jardins de l'Anjou – La Pommeraye (49)	
Groupe régional des Responsables de SAVS/SAMSAH	• 9 avril 2014	24 pers.
	• 3 décembre 2014	21 pers.
	Espace Port Beaulieu – Nantes (44)	
Groupe régional des Responsables de SESSAD	• 19 mars 2014	33 pers.
	Espace Port Beaulieu – Nantes (44)	
	• 10 décembre 2014	29 pers.
	Château de Briançon – Bauné (49)	

Les objectifs de ces journées sont multiples :

- Maintenir une veille sur l'évolution des politiques publiques, leur impact sur l'organisation du secteur social et médico-social, et le travail social de manière générale, tant dans le secteur de la protection de l'enfance, du handicap et de l'exclusion sociale.
- Décloisonner le secteur et produire une lecture croisée des changements dans une dimension prospective et stratégique.
- Produire une réflexion sur la fonction des cadres intermédiaires et des cadres de direction à un moment où les organisations sont repensées autour de pôles, de territoires et/ou de métiers.

B – DES JOURNEES D'ETUDES, SEMINAIRES, CONGRES

Plusieurs journées d'étude et séminaires ont été organisés en 2014 pour les professionnels et les équipes (toutes qualifications confondues) autour des thèmes suivants :

Séminaire des Directeurs des IME, ITEP, IEM, IEAP et IES des régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes

Les 22 et 23 mai 2014 (66 participants) à l'Hôtel Escale Océania à Pornichet (44). Séminaire organisé par les CREA I Bretagne et Pays de la Loire - délégation Poitou-Charentes.

Il a eu pour thèmes principaux :

- les orientations des politiques publiques
- L'accueil, l'accompagnement et l'enseignement dans le cadre de l'éducation nationale
- Le 3^{ème} Plan autisme
- Les équipes relais, une modalité de réponse pour les situations complexes de handicap
- Des leviers pour l'évolution de l'offre : appels à projets et CPOM
- Débat sur les enjeux de professionnalisation au regard du contexte actuel, à partir du « Plan pour les métiers de l'autonomie » 2014.



Journée ADISMA - Rencontre inter-régionale des Pays de la Loire et Poitou-Charentes

Le 17 octobre 2014 (171 participants) au Centre de Congrès d'Angers (49). Journée organisée à la demande et en collaboration avec l'ADISMA.

Elle a eu pour thème principal :

- « LOGIQUES DE PARCOURS ET DE COORDINATION : QUELLES TRANSFORMATIONS SUR NOS TERRITOIRES ET DANS NOS PRATIQUES ? »



Journées interrégionales de formation des personnels des Instituts Médico-Educatifs (IME), Instituts d'Education Motrice (IEM) et Instituts pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (IEAP) des régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes

Les 6 et 7 novembre 2014 au Palais des Arts de Vannes (56). Journées organisées par les CREA I Bretagne et Pays de la Loire - délégation Poitou-Charentes, sur le thème :

- « **PARCOURS ET TERRITOIRE :
FAIRE ENSEMBLE EN INTERNE ET EN EXTERNE** »

Apport de nombreux professionnels dans les ateliers avec des témoignages et réflexions.

Ces journées organisées depuis 8 ans en interrégion par les deux CREA I ont pour objectifs d'accompagner les équipes dans une réflexion partagée, non seulement sur l'impact des lois 2002-02 et 2005-102 sur l'organisation et le fonctionnement des IME, ITEP, IEM, IEAP et IES, mais aussi sur la mise en œuvre des logiques de parcours dans les territoires.

Nombre de participants : 156



Thème des interventions :

- ❑ **Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture**
Didier JAFFRE

Directeur de l'organisation des soins à l'ARS Bourgogne, co-rédacteur du rapport « Zéro sans solution » piloté par Denis PIVETEAU

- ❑ **Place et pratique des médiations**

Bernard CHOUVIER

Professeur émérite de psychopathologie de l'Université Lumière Lyon 2

- ❑ **Faire ensemble et faire famille aussi**

Laurent OTT

Formateur et chercheur en Travail Social, docteur en Philosophie d'intervention sociale au CNAM

- ❑ **Agis dans ton lieu, pense avec le monde !**

(Edouard GLISSANT)

Alain DEPAULIS

Psychanalyste, auteur de « Travailler ensemble, un défi pour le médico-social »

1^{ère} Journée régionale des CAFS -Centre d'Accueil Familial Spécialisé- des Pays de la Loire

Le 28 novembre 2014 (166 participants) au Centre de Congrès d'Angers (49).

Journée organisée à la demande et en collaboration avec l'INTERCAFS des Pays de la Loire représenté par le comité de préparation (7 CAFS).

Elle a eu pour thème principal :

- « **LE CAFSPECIALISE...**
UNE INDICATION POUR UN ACCOMPAGNEMENT
SPECIFIQUE DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL »



III – LE CONSEIL TECHNIQUE

A – Des consultations

B – Des missions d'assistance technique

C – L'aide au recrutement

D – Du CROSM aux appels à projets

E – La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie

F – Evaluations, publications et instructions de l'ANESM

L'expertise développée par les CREA dans le cadre de leurs missions de base peut trouver un prolongement dans un rôle de conseil et d'appui technique des acteurs chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les dispositifs.

Ils peuvent :

- Contribuer directement à la réflexion ou à son animation en vue de l'élaboration des schémas, programmes (PRS, SROMS, etc.), à leur déclinaison et à leur mise en œuvre ;
- Conduire des actions collectives d'acculturation visant à favoriser la pertinence des projets proposés ;
- Accompagner les évolutions de l'offre (appropriation des recommandations de bonnes pratiques ; réorganisation, coopérations et partenariats, mutualisation, aide à la prospective et à l'innovation), ainsi que l'appropriation des nouveaux outils (contrat locaux de santé, GCSMS, CVS, etc.) et démarches (qualité, évaluation externe et interne, etc.).

Situé à l'interface des organismes gestionnaires, administrations et collectivités territoriales, le CREA constitue un espace à caractère indépendant, propice à ces missions de conseil.

Au cours de l'année 2014, l'assistance technique du CREAI s'est traduite par un certain nombre de prestations de nature assez différentes mais qui étaient pour la plupart centrées sur l'accompagnement technique et méthodologique :

- la réécriture des projets d'établissements et services,
- le positionnement stratégique au regard de l'évolution de la population accueillie et des singularités du territoire d'implantation
- des projets de coopération et de mutualisation (GCSMS,...)
- la prévention des risques (maltraitance,...)
- l'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM

Pour ces missions d'assistance technique, le CREAI a été sollicité tant par les administrations, les collectivités, les associations, les établissements publics et privés.

A – LA CONSULTATION

Elle reste bien sûr réservée aux adhérents et contributeurs. Elle intervient principalement autour de questions relatives aux processus de changements liés à l'évolution des politiques publiques et prend la forme de conseils auprès des associations, des directions et des établissements publics, d'informations relatives à la veille législative, d'informations relatives à l'évolution des politiques publiques (orientations nationales des politiques publiques et déclinaisons).

B – DES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Ces missions font l'objet d'un protocole d'accord et d'un cahier des charges. Elles intègrent des données comme :

- l'analyse des données régionales et départementales pour l'intégration de réflexions prospectives
- la synthèse des attentes, demandes et besoins au plan départemental (flux, orientation par défaut, programmation sur la base du PRIAC ou des schémas, ...),
- les caractéristiques d'une population donnée (autisme / TED,...),
- la réflexion sur les différentes orientations possibles (localisation, choix architecturaux,...)
- l'évolution des projets d'établissements et de services au regard des besoins et de la demande des usagers et des familles,
- les ressources de l'environnement et des territoires,
- les coopérations et mutualisations sur les territoires de projets.

En 2014, ces missions d'assistance technique ont particulièrement porté sur les réflexions prospectives et l'évolution des projets d'établissements.

Des accompagnements ont été réalisés pour la définition et la mise en œuvre opérationnelle de projets de coopération dans des logiques de parcours.

C – L'AIDE AU RECRUTEMENT

Comme les années précédentes, à la demande de présidents, la directrice du CREAI a apporté, dans le cadre d'une convention, son concours au recrutement d'un cadre de direction avec une assistance :

- à la définition du poste,
- à la publication de l'offre,
- à la pré-sélection des candidats sur dossier,
- aux entretiens avec les candidats

D – LES APPELS A PROJETS

Le CREAI a participé depuis 2011 à plusieurs commissions de sélection des appels à projets en tant que « personne qualifiée » avec voix consultative.

E – LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET DE L'AUTONOMIE

Instituée par la loi HPST du 21 juillet 2009, la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie, en remplacement de la Conférence Régionale de Santé, a été installée pour la Région des Pays de la Loire le 8 juillet 2010.

Désigné comme suppléant de l'ORS, le CREAI est membre du collège n° 6 en tant qu'organisme œuvrant dans le domaine de la recherche et de l'enseignement.

F – EVALUATIONS, PUBLICATIONS ET INSTRUCTIONS DE L'ANESM

Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements Sociaux et Médico-sociaux (ANESM)

Le CREAI participe, au travers de différents outils, à la diffusion de l'information relative aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM. Les formations, les animations proposées aux acteurs de la région prennent en compte les dernières publications et participent ainsi à une dynamique d'appropriation collective.

De manière directe ou indirecte, le CREAI a été associé avec le réseau des CREAI à la réalisation de plusieurs publications.

IV – LES ETUDES ET OBSERVATIONS

A – Etude-diagnostic

B – Appui pour le fonds pour les soins palliatifs

C – Appui à la DDSC 44 pour le diagnostic à 360°

D – Plateforme d'observation sociale et médico-sociale des Pays de la Loire

Les CREAI contribuent à une meilleure observation et une meilleure connaissance des besoins des populations vulnérables et des réponses qui leur sont proposées, pour fonder et étayer la création et l'évolution de dispositifs, services, organisations, pratiques.

Dans ce cadre, ils doivent pouvoir :

- Recueillir, suivre et analyser des données quantitatives et qualitatives sur les besoins et sur l'offre existante, et participer et contribuer aux dispositifs d'observation mis en place au niveau de la région comme les plateformes d'observation sociale, médico-sociale et/ou sanitaire, ou du département (observatoires départementaux de protection de l'enfance...);
- Contribuer à la connaissance et à l'évaluation des dispositifs et des réponses de droit commun ou innovants (organisation, fonctionnement, pratiques);
- Réaliser ou participer à des études sur des thématiques et des problématiques spécifiques;
- Contribuer à la définition d'outils, méthodologies, indicateurs d'analyse, de suivi, d'évaluation des besoins et de l'offre;
- Assurer une veille et une remontée d'informations aux institutions sur les besoins émergents et/ou non ou mal pris en compte, et sur les réponses innovantes.

A – ETUDE-DIAGNOSTIC

Pour l'année 2014, le CREAI a réalisé une mission d'étude diagnostic dans un établissement sanitaire et médico-social.

Les études-diagnostic sont demandées de manière générale en période de crise de la structure ou en période de changements à opérer. Elles ont pour principal objectif de permettre à la structure d'évoluer (dans son projet et dans ses pratiques) au regard du nouveau cadre législatif et réglementaire et de l'évolution des besoins et attentes des usagers et de leurs familles.

Il s'agit, quelle que soit la structure concernée et pour chacune des prestations qu'elle offre, de mesurer les écarts entre ce qui devrait être fait au regard de ses missions, de son autorisation, de ce qui est écrit et de ce qui est réellement mis en pratique.

Pour cela, le CREAI :

- étudie différents documents (projet de l'organisme gestionnaire, de la structure, outils de la loi 2002-02, ...)
- réalise une étude de population synthétique
- réalise des entretiens avec des représentants de l'organisme gestionnaire, les cadres et au minimum 1/3 des salariés, des représentants au CVS et un DP (les entretiens sont menés par toute l'équipe du CREAI et c'est le CREAI qui choisit les personnes retenues)
- visite les locaux.

A partir de ces éléments, l'équipe du CREAI rédige un rapport permettant de mettre en exergue les points forts, les points névralgiques, de mener une analyse de la situation puis de faire des préconisations.

Une restitution orale de ce rapport est ensuite faite à l'organisme gestionnaire puis à l'ensemble des salariés.

L'évolution du contexte dans lequel se trouvent aujourd'hui les ESMS et la perspective du renouvellement des autorisations à partir de 2014, pourrait susciter de nouvelles demandes d'études de cette nature.

Ces études diagnostics permettent de dessiner des orientations stratégiques.

B – APPUI POUR LE FONDS POUR LES SOINS PALLIATIFS

Le Fonds pour les Soins Palliatifs a sollicité l'appui de l'ANCREAI et du réseau des CREAI dans le cadre de son étude sur les dispositifs ou modalités de travail mis en place par les professionnels pour répondre aux problématiques spécifiques des personnes adultes atteintes de handicap mental ou de polyhandicap et en fin de vie, accueillies dans des établissements médico-sociaux.

Cette étude s'est déroulée dans six régions :

- Alsace
- Aquitaine
- Bretagne
- Languedoc-Roussillon
- Poitou-Charentes
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

La méthodologie était constituée des étapes suivantes :

1. Extraction dans les annuaires de chacun des 6 CREAI des Etablissements et Services Médico-Sociaux répondant au périmètre visé « structures du médico-social pour l'accompagnement spécifique de personnes adultes handicapées mentales et polyhandicapées ».
Les établissements concernés étaient les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), les Foyers d'accueil Médicalisé (FAM), les Foyers d'hébergement, Foyers de vie, Foyers d'accueil de jour, Foyers polyvalents, les Etablissements expérimentaux, les Etablissements dédiés à l'accueil temporaire.
2. A partir des questions élaborées par le Fonds pour les soins palliatifs et complétées par l'ANCREAI, réalisation d'une grille de screening via internet pour filtrer les structures ayant mis en place un ou plusieurs dispositifs.
3. Validation de cette grille par le Fonds pour les soins palliatifs.
4. Elaboration d'une trame commune de collecte des données.
5. Collecte des données par questionnaire aux structures.
6. Sur la base des réponses des structures, sélection des structures pertinentes pour la phase 7.
7. Phase de collecte des données par contact téléphonique : réalisation d'un court entretien par structure sélectionnée, pour produire une fiche synthétique par dispositif.

La production de ces fiches synthétiques constitue l'étape d'identification des dispositifs dans les 6 régions, pour le champ médico-social.

C – APPUI A LA DDCS 44 POUR LE DIAGNOSTIC A 360°

Au cours de l'année 2014, le CREA I a mené une mission d'assistance technique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour la réalisation d'un diagnostic territorial à 360°.

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, a officiellement été adopté le 21 janvier 2013 lors de la réunion du Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions.

Ses mesures sont articulées autour des 3 grands axes de réforme :

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion
- Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Le plan décline des objectifs en matière de logement et notamment « *Pour permettre d'améliorer et de structurer l'offre d'hébergement, à long terme, à partir des besoins observés sur le terrain, il est nécessaire d'établir **des diagnostics territoriaux associant l'ensemble des acteurs**. Les projets territoriaux de sortie de l'hiver, demandés cette année aux préfets de région, en constituent une première étape. **Ces diagnostics permettront de mieux évaluer les besoins, dans une perspective d'adaptation pluriannuelle de l'offre** ».*

L'ambition de ces diagnostics est de produire une vision la plus large possible « de la rue au logement » en englobant si possible toutes les formes d'absence ou de mal logement.

Cette vision est élaborée à partir d'un constat à un instant donné, mais elle est aussi dynamique, car elle est prospective en abordant les évolutions possibles ou souhaitables.

L'enjeu de cette démarche de diagnostic est de dépasser les approches sectorielles des documents programmatiques ou d'analyses existants (PDALPD, PDAHI, PDH, PLH...) pour adopter une approche globale et intégrée de l'ensemble des situations à prendre en charge. Ces diagnostics doivent permettre de préparer les futurs PDALHPD.

D – PLATEFORME D'OBSERVATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE

L'ORS et le CREA I assurent conjointement une mission d'assistance technique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) pour l'animation de la plateforme régionale d'observation sociale et médico-sociale des Pays de la Loire.

La plateforme vise à favoriser le développement de l'observation sociale en :

- facilitant l'accès aux systèmes d'information existants,
- faisant connaître et en partageant les travaux d'observation réalisés,
- rapprochant les différents acteurs régionaux de l'observation,
- identifiant les besoins d'observation non couverts,
- contribuant à faciliter l'évaluation des besoins dans le domaine social et médico-social.

Sur le plan de la gouvernance de la plateforme, la conférence des partenaires composée des adhérents de la plateforme et signataires de la charte constitutive, décide du programme de travail.

Le comité technique, chargé de l'animation de la plateforme, comprend :

- la DRJSCS et les DDCS,
- l'Agence Régionale de Santé,
- les Conseils généraux,
- le Conseil régional,
- l'Insee.

En 2014, L'ORS et le CREAI ont apporté leur assistance technique au fonctionnement des deux instances de gouvernance (préparation des travaux, comptes-rendus, animation des réunions...).

Le comité technique s'est réuni quatre fois.

La conférence annuelle des partenaires a réuni le 10 décembre 2014 une cinquantaine de participants. La première partie de cette journée était consacrée au bilan de l'activité 2014. Différents travaux d'observation sociale ont également été présentés. La problématique de l'observation en protection de l'enfance était le thème choisi pour l'après-midi.

Le CREAI et l'ORS ont également participé à l'animation des deux groupes de travail :

- un groupe relatif au panier d'indicateurs territoriaux,
- un groupe "statistiques d'hébergement-logement".

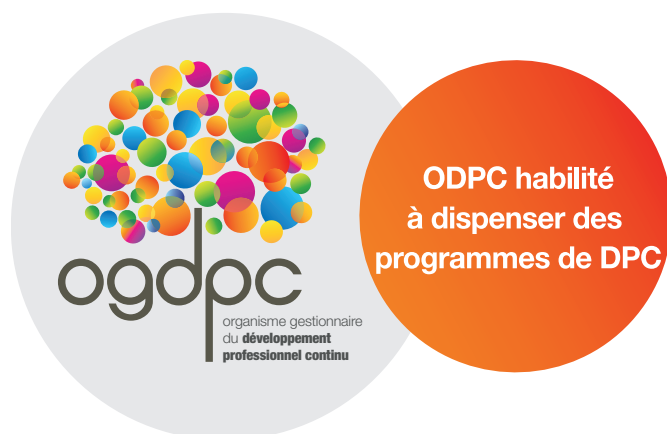
V – LA FORMATION CONTINUE

A – Des actions de formation en intra B – Des formations inter établissement C – Des actions de formation des cadres et directeurs	▪ Formation « intra » et « inter » établissements et services dans des dispositifs de formation élaborés et négociés avec le promoteur ▪ Conseils pour l'élaboration d'actions de formation « intra » et « inter » aux établissements et services Les actions de formation proposées par le CREAi viennent en réponse à des appels à projets des OPCA, des organismes gestionnaires, des collectivités, des associations et des établissements. Les actions inter-établissements promues par le CREAi sont des actions de formation qui prennent en compte les demandes et besoins des employeurs, des professionnels et des priorités que le CREAi peut se donner au regard de l'actualité législative et réglementaire dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques.
---	---

En 2014, le CREAi Pays de la Loire a obtenu son agrément auprès de l'OGDPC (Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu) pour les professions paramédicales.

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif de formation :

- créé par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) en 2009
- effectif depuis le 1^{er} janvier 2013
- dédié aux professionnels de santé de France (au sens du Code de Santé Publique, chapitre IV).



Ainsi, le CREAI peut développer des programmes qui répondent aux cahiers des charges des programmes de développement professionnel continu, et permettre ainsi aux professionnels de santé des établissements médico-sociaux de répondre à cette obligation d'une journée de formation à minima annuelle.

A – DES ACTIONS DE FORMATION EN INTRA

En 2014, le CREAI Pays de la Loire a proposé diverses actions de formation en direction des établissements et portant par exemple sur :

Etayage des pratiques professionnelles

- Concevoir, mettre en œuvre, évaluer le projet personnalisé dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- La bientraitance et la prévention des risques de maltraitance
- Construire des outils d'analyse des besoins des personnes accueillies ou accompagnées
- Adapter les projets et les pratiques aux besoins : la prise en compte du handicap psychique
- Adapter les projets et les pratiques aux besoins : la prise en compte du vieillissement des personnes en situation de handicap
- Adapter les projets et les pratiques aux besoins : la prise en compte des handicaps associés
- Elaborer le projet d'établissement ou de service
- Les outils d'évaluation partagée : le GEVA, le GEVA Sco.
- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM

Les droits des usagers

- La relation et la place des familles et des aidants dans les projets
- La vie affective, intime et sexuelle des personnes accompagnées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- La fonction d' élu au Conseil de la Vie Sociale
- Le dossier de l'utilisateur : contenu, organisation, modalités d'accès
- Le partage d'informations – le secret professionnel
- Les droits des majeurs protégés

Gouvernance

- Mener des projets de coopérations, de mutualisation : enjeux et outils
- Les outils de la gouvernance associative : projet d'association, projet de siège, CPOM, document unique de délégation

Evolution des politiques publiques

- L'évolution des politiques publiques
- La connaissance de son environnement, de son territoire dans une dynamique de partenariat
- Accompagner l'évolution des projets et des pratiques face aux enjeux du secteur et des territoires

L'Elaboration de ces propositions fait l'objet d'une étude particulière avec la direction de l'établissement et est adaptée aux besoins spécifiques de formations des équipes.

Formations / Appuis méthodologiques



CREAI
Pays de la Loire
Délégation ANCREAI
Poitou-Charentes

Les formations / Appuis méthodologiques

proposés par le CREAI Pays de la Loire

Chaque formation est élaborée à partir d'une analyse partagée de vos besoins et du contexte de votre structure.

Etayage des Pratiques professionnelles

- Concevoir, mettre en oeuvre, évaluer le projet personnalisé dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- La bientraitance et la prévention des risques de maltraitance
- Construire des outils d'analyse des besoins des personnes accueillies ou accompagnées
- Adapter les projets et les pratiques aux besoins : la prise en compte du handicap psychique
- Adapter les projets et les pratiques aux besoins : la prise en compte du vieillissement des personnes en situation de handicap
- Adapter les projets et les pratiques aux besoins : la prise en compte des handicaps associés
- Elaborer le projet d'établissement ou de service
- Les outils d'évaluation partagée : le GEVA, le GEVA Sco.
- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM

Les droits des usagers

- La relation et la place des familles et des aidant dans les projets
- La vie affective, intime et sexuelle des personnes accompagnées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- La fonction d'élus au Conseil de la Vie Sociale
- Le dossier de l'usager : contenu, organisation, modalités d'accès
- Le partage d'informations – le secret professionnel
- Les droits des majeurs protégés

Evaluation qualité

- Réaliser la démarche d'évaluation interne en établissement social et médico-social avec l'outil PERICLES
- Réaliser la démarche d'évaluation interne en EHPAD avec l'outil ARSENE
- Se préparer à l'évaluation externe : enjeux et méthodes
- Appréhender la gestion des risques dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

Gouvernance

- Mener des projets de coopérations, de mutualisation : enjeux et outils
- Les outils de la gouvernance associative : projet d'association, projet de siège, CPOM, document unique de délégation

Evolution des politiques publiques

- L'évolution des politiques publiques
- La connaissance de son environnement, de son territoire dans une dynamique de partenariat
- Accompagner l'évolution des projets et des pratiques face aux enjeux du secteur et des territoires

8 Avenue des Thébaudières - CP 30406 - 44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX
Tél. : 02 28 01 19 19 / Fax : 02 51 78 67 79 / e-mail : info@creai-nantes.asso.fr

B – DES FORMATIONS INTER ETABLISSEMENTS

1) Action Collective Nationale UNIFAF « Les adolescents en difficultés : quels accompagnements sur les territoires ? »

L'Action Collective Nationale proposée par l'OPCA UNIFAF sur « les adolescents en difficultés, quels accompagnements sur les territoires ? » est une action menée par le réseau des CREAI depuis 2012 en direction des établissements et services adhérents à UNIFAF. A l'initiative de l'OPCA UNIFAF, elle permet à des professionnels cadres, socio-éducatifs et soignants, ancrés sur des territoires communs et travaillant dans des univers professionnels différents, de partager une réflexion et d'actualiser leurs connaissances autour des situations qu'ils partagent. Ainsi, des professionnels d'établissements et de services du secteur de la protection de l'enfance et du secteur du handicap, de « première ligne » ou d'encadrement, ont pu participer ensemble à cette action.

Depuis le démarrage de cette action, plusieurs autres actions ont été menées dans la région.

REGION	SESSION	NB STAGIAIRES ENCADRANTS	NB STAGIAIRES NON ENCADRANTS
PAYS DE LA LOIRE	NANTES	12	21
	SAINT-NAZAIRE	8	15
	LE MANS	5	11
POITOU-CHARENTES	CHARENTE MARITIME	6	11
	VIENNE	8	10

Contexte de l'action

La prise en charge des adolescents en difficultés constitue un enjeu de société et de Branche. Diverses études récentes sur ce thème ainsi que des témoignages d'acteurs de terrain montrent qu'un des écueils majeurs auxquels se heurtent les établissements et les professionnels œuvrant auprès de ces jeunes est la discontinuité de l'accueil et de l'accompagnement. En effet, les usagers fréquentent souvent successivement plusieurs établissements qui ont, sur les territoires, peu de liens entre eux, et donc des possibilités restreintes de construction d'un projet personnalisé autour du parcours de chaque adolescent.

Principe de l'action

Constituer, sur un territoire pertinent d'action, un collectif de travail qui, en consolidant sa connaissance des adolescents en difficultés, conçoive des réponses communes et complémentaires et mette en œuvre un travail en réseau et en partenariat dans une logique de continuité de l'accompagnement médico-socio-éducatif.

Enjeux de l'action

Pour répondre aux besoins de ces adolescents, il est important de créer d'autres modalités de fonctionnement entre partenaires sans pour autant créer de nouveaux dispositifs. A travers cette formation-action, Unifaf offre aux adhérents la possibilité de s'associer à une action innovante qui offre à chacun l'opportunité d'élargir son champ de vision, d'améliorer ses pratiques et de diversifier ses modes d'intervention.

L'action se veut également être une réponse à la fragilisation des professionnels dont le positionnement s'avère de plus en plus complexe.

Objectifs pédagogiques

A partir d'un diagnostic des besoins et des attentes des adhérents sur le territoire concerné et d'un engagement des directions des établissements associés à soutenir l'action de formation sur toute sa durée, il s'agira de permettre aux participants de :

- Développer leur connaissance des publics accueillis, des activités, des missions, des projets portés par les différents types de structures présentes.
- Identifier les complémentarités possibles dans les réponses proposées / à proposer aux usagers et à leurs familles.
- Acquérir les outils indispensables au travail en réseau, à une meilleure coordination de l'action menée sur le territoire, dans une logique d'interdisciplinarité et de continuité de l'accompagnement éducatif.
- Appréhender ensemble la gestion de crise / la gestion de la violence / la gestion du risque dans cet environnement.

Public visé

Au sein de chaque structure intéressée, le directeur (ou son représentant), un chef de service (ou encadrant) et deux salariés issus de l'équipe médico-socio-éducative.

Au niveau régional, ces actions ont trouvé sur les différents territoires mobilisés des prolongements en terme de projets de coopération et coordination, des poursuites en terme de formation commune ou d'actions partenariales.

Au niveau national, un bilan de cette action sera réalisé fin 2015 et mettra en perspective une analyse transversale des différentes pistes de travail et réflexions menées en région.

2) Mission d'animation régionale et de formation des représentants élus au conseil de vie sociale

Dans le cadre d'une convention avec l'ARS Pays de la Loire, et pour répondre aux constats et besoins identifiés par la commission droits des usagers de la CRSA, le CREAI et l'URIOPSS Pays de la Loire ont mené en 2014 une formation action.

Les Objectifs

- Renforcer les compétences des élus des CVS pour exercer leur rôle
- Renforcer l'attractivité de cette instance
- Conforter la fonction d'élu et de représentant
- Travailler sur la posture, les outils et la dynamique
- Donner le sens du mandat
- Permettre et valoriser des échanges de pratiques

L'objectif à plus ou moins long terme de cette formation action est d'initier des espaces d'échanges et de réflexion permettant de faire vivre une dynamique collective au sein même des CVS et en inter-CVS sur les territoires.

La démarche proposée :

- La formation proprement dite des représentants élus au CVS pour favoriser la citoyenneté, l'expression et l'exercice des droits
- La mise en place d'espaces de rencontre et de réflexion avec l'ensemble des représentants membres des CVS des établissements visés à la première phase pour faire vivre les CVS sur les territoires concernés
- L'élaboration d'outils permettant de capitaliser et valoriser les bonnes pratiques

Public visé par l'action :

- Représentants des personnes accueillies ou prises en charges élus au sein des CVS
- Eventuellement, accompagnants ou référents professionnels soutenant ces représentants dans leur fonction
- Et des représentants des familles ou des représentants légaux

Mise en œuvre de l'action

Sur chacun des 5 départements, 2 groupes ont été constitués :

- 1 groupe de CVS d'établissements médico-sociaux « Personnes Agées »
- 1 groupe de CVS d'établissements médico-sociaux « Personnes en situation de handicap »

Les établissements ont été mobilisés pour accueillir les groupes lors des séquences de formation.



C – LA FORMATION DES CADRES ET DES DIRECTEURS

Comme les années passées, le CREAM a été amené à apporter sa contribution dans des formations de niveau I et II (CAFDES, MASTER, DEIS, CAFERUIS,...) sur certains modules liés à :

- l'impact des politiques publiques sur le secteur social et médico-social
- les coopérations et mutualisations
- les évaluations internes et externes
- la contractualisation dans le secteur (CPOM,...)

pour l'Université de Nantes et le CNAM Pays de la Loire.

Nous avons été associés par ailleurs, à la demande de la DRJSCS, aux jurys des DEIS et CAFERUIS.

D – DES ACTIONS PONCTUELLES

Le CREAM a été amené de manière ponctuelle à intervenir sur les nouvelles politiques publiques en action sociale et médico-sociale, ainsi que pour des conférences lors d'assemblées regroupant à la fois des administrateurs et directeurs autour de questions ayant trait aux :

- impacts de politiques publiques sur l'évolution du secteur social et médico-social
- les projets associatifs, projets de siège
- groupements de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS)
- contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

VI – ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

A – Logiciel ARSENE
Evaluer en EHPAD

B – Logiciel PERICLES
Evaluation interne

C – Accompagnement
Recommandation de bonnes
pratiques dans les ESMS

Une des fonctions des CREAI est de contribuer à l'adaptation continue des dispositifs et des pratiques aux besoins des populations en situation de vulnérabilité. Ils ont vocation à poursuivre les réflexions sur les référentiels de l'action sociale et médico-sociale. C'est dans ce cadre que s'inscrivent le référentiel PERICLES et l'outil ARSENE.

Les CREAI accompagnent les établissements et services dans leur demande d'évaluation.

Les démarches d'accompagnement des établissements par le CREAI, suivent le calendrier des obligations réglementaires. Ainsi en 2014 s'achevait pour la plupart des établissements le premier cycle d'évaluation interne et externe.

Aussi l'activité du CREAI s'est naturellement traduite par une activité très réduite sur le champ de l'évaluation interne, des demandes d'accompagnement à la préparation de la démarche d'évaluation externe, et le soutien à la mise en œuvre de certaines actions nommées dans les plans d'amélioration de la qualité (actualisation du projet d'établissement, méthodologie de projets personnalisés ...).

A – LOGICIEL ARSENE - EVALUER EN EHPAD

Le CREAI propose depuis 2013 **une formation-action à l'évaluation interne à l'intention des personnels amenés à piloter l'évaluation au sein de leur EHPAD en s'appuyant sur le logiciel ARSENE** (Application pour la Restitution et la Synthèse En ligne d'une Nouvelle Evaluation)

Objectifs pédagogiques

Cette formation permet aux participants :

- d'améliorer les compétences internes de l'EHPAD en formant un référent qualité/pilote de l'évaluation ;
- d'accompagner l'établissement tout au long de l'évaluation interne de la structure ;
- de fournir une aide méthodologique et technique à la rédaction du Rapport d'Évaluation et du Plan d'Amélioration de la Qualité ;
- d'aider à préparer l'établissement à l'évaluation externe ;
- de former les professionnels aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

Public visé

La formation réunit un groupe de professionnels qui travaillent en EHPAD et occupent une fonction de « référent qualité ». Ces référents qualité/évaluateurs internes de différents établissements conduisent, en intersession, leur démarche d'évaluation d'établissement ou de service.

Une méthodologie participative est utilisée, notamment grâce aux retours d'expériences des stagiaires et aux échanges des professionnels (Référentiel, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM...) effectués en inter-sessions. Des exercices d'application à partir de cas pratiques permettent d'accompagner les réflexions des établissements.




Évaluer en EHPAD

Formation inter-établissements d'évaluateurs internes en EHPAD



Le CREA I Pays de la Loire vous propose

- d'accompagner l'évaluation interne en EHPAD sur 8 mois (8 jours de regroupement)
- de former un **référént qualité** / évaluateur interne, une fonction ressource pour conduire l'évaluation et la démarche qualité en s'appuyant sur le **logiciel ARSENEO** (Application pour la Restitution et la Synthèse En ligne d'une Nouvelle Evaluation)
- de vous fournir une **aide méthodologique et technique** à la rédaction du **rapport d'évaluation** et du **Plan d'Amélioration de la Qualité**
- de vous aider à **préparer l'évaluation externe**
- de former votre référent aux **Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles**

B – LOGICIEL PERICLES – EVALUATION INTERNE

Depuis 1997, l'**Association Nationale des CREAI**, ANCREAI, a mis en œuvre une méthode d'évaluation des dispositifs de services rendus, avec et auprès de plusieurs centaines d'équipes et terrains d'intervention, dans tous les secteurs de l'action sociale et médico-sociale, et sur tout le territoire français.

L'élaboration de la méthode et la formalisation des références se sont appuyées, durant ces années sur les formations méthodologiques en direction d'équipes souhaitant mener à bien leur propre évaluation interne et co-construire leurs critères de qualité dans des principes et des cadres éthiques, associatifs et organisationnels de l'action.

Démarches d'évaluation interne réalisées ou en cours de réalisation avec PERICLES depuis 2006 par les établissements et services de la région Pays de la Loire (*Formation et accompagnement méthodologique par le CREAI*)

SECTEUR	Nb de démarches
« Personnes handicapées »	128
« Protection de l'enfance »	27
« Personnes en difficultés »	1
« Personnes âgées »	1
« Autres » : CMPP/CAMSP/SAD/...	5
Nombre de missions réalisées	162

Le référentiel PERICLES a été un outil très exhaustif et structurant pour accompagner les premières démarches d'évaluation interne.

Une réflexion a été entamée au niveau de l'ANCREAI, pour proposer fin 2015, début 2016 aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, un outil qui prenne en compte l'expérience acquise au cours des premiers cycles d'évaluation et qui réponde aux enjeux des nouvelles démarches dans une logique d'amélioration continue de la qualité.

C – ACCOMPAGNEMENT RECOMMANDATION DE BONNES PRATIQUES DANS LES ESMS

Créée par loi de financement de la sécurité sociale pour 2007, l'ANESM est née de la volonté des Pouvoirs publics d'accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dans la mise en œuvre de l'évaluation interne et externe, instituée par la loi du 2 janvier 2002.

L'objet de l'Agence est de développer, à travers la promotion des pratiques d'évaluation, une culture de la bientraitance au sein des établissements et services qui accueillent des personnes vulnérables – âgées, handicapées, enfants et adolescents en danger et personnes en situation d'exclusion.

Le réseau des CREA a été régulièrement mobilisé en qualité d'expert, pour l'élaboration des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Les recommandations de bonnes pratiques sont des repères pour le déploiement des activités. Les pratiques décrites font consensus et doivent être déployées dans le contexte habituel des ESMS au regard de leurs ressources et de leurs moyens.

Par ailleurs, les évaluations sont menées « au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou, en cas de carence, élaborées, selon les catégories d'établissements ou de services, par l'ANESM ».

Aussi, au cours de l'année 2014, le CREA a accompagné des établissements dans leur mise en perspective de leur projet, de leurs pratiques avec les recommandations de bonnes pratiques relatives à leur activité.

VII – L'ANCREAI (Association Nationale des CREAI)

Le CREAI, adhérent à l'ANCREAI, a apporté sa contribution au développement du réseau par ses actions à différents niveaux pour renforcer les coopérations et les mutualisations inter-CREAI. Cela s'est concrétisé par notre participation à différentes instances :

A – REUNION DES DIRECTEURS DE CREAI

Animée par la Déléguée nationale, elle vise à développer les coopérations dans des démarches d'étude, de conseil, de formation et d'animation. Cela s'est traduit par des réponses à des appels d'offres nationaux qui ont pu déboucher sur la signature de contrats d'études portés par le Pôle ERO (Etude / Recherche / Observation) au sein de l'ANCREAI.

Les réunions au rythme d'une réunion tous les 2 mois, se tiennent au siège de l'ANCREAI et ont permis de planifier et d'organiser nos différents programmes d'actions au plan national : évaluation interne, schémas, veille législative, études, ...

B – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans ses différentes séances, des orientations ont été arrêtées dans les contributions que l'ANCREAI a pu apporter dans les instances et commissions telles que :

- le Comité Scientifique de la CNSA
- le Comité d'Orientation Stratégique de l'ANESM
- le Conseil National Autisme (CNA)
- l'Observatoire National sur la Formation, la Recherche et l'Innovation sur le Handicap (ONFRIH)
- le Conseil Scientifique du Centre National Audiovisuel en Santé Mentale (CNASM)
- le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)

où des membres de l'ANCREAI siègent en tant que représentants de l'ANCREAI ou comme personnes qualifiées.

Le Conseil d'Administration a aussi veillé au fonctionnement du siège dans ses différentes dimensions politique, technique et financière et a arrêté des orientations pour les CREAI pour une plus grande cohérence du réseau au plan national.

C – ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Elle s'est tenue à Paris le 3 avril 2014.

- Président – **M. Alain LAURENT**, Président CREAL Champagne Ardenne
- Vice-Président – **M. J.-Claude THIMEUR**, Président CREAL Bretagne
- Secrétaire Générale – **M J.-Yves BARREYRE**, Directeur du CEDIAS / CREAL Ile de France
- Trésorier – **M. Thierry DIMBOUR**, Directeur CREAL Aquitaine
- Administrateurs – **Mme Françoise JAN**, Présidente CREAL Pays de la Loire - Dél. Poitou-Charentes
M. Charles ALEZRAH, Président du CREALORS Languedoc Roussillon
Mme Eliane CORBET, Directrice-Technique CREAL Rhône-Alpes
M. Frédéric GHYSELEN, Directeur du CREAL Nord-Pas-de-Calais

D – SEMINAIRE DES DIRECTEURS ET CONSEILLERS TECHNIQUES

Le Séminaire des Directeurs et Conseillers Techniques qui s'est tenu du 9 au 11 juillet 2014 à St Brévin Les Pins, a permis de confronter nos méthodologies d'interventions et d'opérer des transferts de compétences dans le domaine des études, du conseil, de l'observation et de la formation.

Le thème du séminaire 2014 était « L'action des CREAL « en faveur des personnes en situation de vulnérabilité » : une fonction d'étayage de l'accompagnement ? »

Le séminaire a permis aussi de présenter l'avancée et le déroulé des études menées par les CREAL sous l'égide du Pôle Etudes-Recherches-Observation (Pôle ERO) de l'ANCREAI.

E – AUTRES ACTIONS

D'autres rendez-vous ont regroupé les conseillers techniques des CREAL sur des thématiques ayant trait à l'action APN UNIFAF.

Des journées de formation inter CREAL ont été organisées pour préparer les actions régionales, partager la méthodologie et les objectifs de formation.

Clotilde CHOIN, conseillère technique participe au comité de pilotage national de l'action.

VIE

STATUTAIRE

Année 2014

- I. Le procès-verbal de :**
 - **l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2014**
- II. Le Conseil d'Administration**
- III. Le Bureau**

I - LE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 21 octobre 2014

Présents ou représentés :

- 31 Personnes Morales
- 14 Personnes Physiques

Le quorum étant atteint, Madame JAN, Présidente, ouvre la séance à 9h45 et remercie tous les Administrateurs présents ou représentés.

I – ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2014

Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2013 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2013.

La Présidente propose l'adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2013 : les Procès-Verbaux de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont adoptés à l'unanimité.

Présentation et vote des différents rapports

Il est procédé à la lecture des rapports : Moral - Financier - d'Activités

Madame JAN rappelle qu'un document général regroupant les trois rapports, moral, financier et d'activités, a été remis à chaque administrateur avant le début de la séance et précise qu'il sera possible de poser des questions après la lecture de chacun des rapports.

◆ **Rapport Moral**

Le rapport moral est présenté par la **Présidente**. Aucune observation n'est faite.

◆ **Rapport Financier**

La parole est donnée par la Présidente à **Monsieur KERGADALLAN**, Trésorier, qui procède à la lecture du rapport financier 2013.

Le résultat de l'exercice

L'affectation du résultat de l'exercice 2013 de **7 627.49 €**, est proposée en report à nouveau.

Le report à nouveau après affectation serait de 101 038.67 €.

Les cotisations et contributions volontaires pour 2015

Nous avons opté, lors de l'Assemblée Générale de 2001, pour une progression régulière faible des contributions et cotisations. Le Bureau propose à l'Assemblée Générale de 2014 de réévaluer les Contributions Volontaires. Lors de l'Assemblée Générale de l'année dernière, nous avons maintenu les contributions au même tarif. Nous proposons pour 2015 une hausse modérée.

- Les contributions volontaires des Etablissements sont proposées à **0,140 €**
- Les contributions volontaires des Services sont proposées à **0,038 €**

- Adhésion Personne Morale : **150 €**
- Adhésion Personne Physique : maintenue à **20 €**

A la demande de Madame JAN, **Monsieur SOTES**, Commissaire aux Comptes, présente son rapport concernant l'exercice 2013 :

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 octobre 2013, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- *Le contrôle des comptes annuels de l'Association CREA! Pays de la Loire tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *La justification de mes appréciations,*
- *Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Rapport sur les conventions réglementées du Commissaire aux Comptes

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L612-5 du Code de Commerce.

Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Ainsi, dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables de votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et les informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents présentés à ses membres sur la situation financière et les comptes annuels. »

* Quitus aux Administrateurs : Les documents de synthèse, bilan et résultat étant "réguliers, sincères et donnant une image fidèle de la situation financière du CREAL", je vous demande de bien vouloir donner quitus aux administrateurs pour l'exercice 2013.

Les trois propositions : montant des adhésions 2015 – montant des contributions volontaires 2015 et quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013 ont été adoptées à l'unanimité.

◆ Rapport d'Activités

Madame PICHELIN, Directrice, donne lecture du rapport d'activités pour l'année 2013. Aucune observation n'est faite.

Madame JAN soumet à l'approbation des Administrateurs les rapports : financier, moral et d'activités qui sont approuvés à l'unanimité.

II – RENOUELEMENT DU TIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PERSONNES MORALESSORTANTS

*** *Enfance et Famille*

*** *A.P.A.J.H. de Loire-Atlantique*

*** *U.R.I.O.P.S.S Pays de la Loire*

*** *Association MONTJOIE*

*** *Association des Paralysés de France*

CANDIDATS

Enfance et Famille

A.P.A.J.H. de Loire-Atlantique

U.R.I.O.P.S.S Pays de la Loire

Association MONTJOIE

Association Félix Jean Marchais

PERSONNES PHYSIQUESSORTANTS

*** **Madame Colette CLERFOND, Titulaire**
Monsieur Thierry DE GRYSÉ, Suppléant

*** **Madame Valérie GROYER, Titulaire**
Madame Marie Eve VIARDE, Suppléante

*** **Monsieur Jacques FOUQUET, Titulaire**
Monsieur Alain BIDARD, Suppléant

*** **Monsieur Hubert BLIN, Titulaire**

*** **Monsieur Pierre RIPOCHE, Titulaire**
Madame Mélanie GOUPIL, Suppléante

CANDIDATS

*** **Madame Colette CLERFOND, Titulaire**
Monsieur Fabrice LOUVEL, Suppléant

*** **Madame Valérie GROYER, Titulaire**
Madame Marie Eve VIARDE, Suppléante

*** **Monsieur Pascal MEULIN, Titulaire**
Madame Françoise GUERIN-GIACALONE, Suppléante

*** **Madame Valérie LEGROS, Titulaire**

*** **Madame Laure GUILLOT, Titulaire**
Madame Claire VALLEE, Suppléante

RESULTAT DES VOTES

ONT ÉTÉ ÉLUS :

En qualité de PERSONNES MORALES

***	APAJH 44 12 rue de Clermont 44000 NANTES <u>Monsieur François MARIE DIT CALAIS</u> Directeur Général	<u>Monsieur Rémi TURPIN</u> Président
***	Association MONTJOIE 75 boulevard Lamartine 72000 LE MANS <u>Monsieur Jean Marc TOCHET</u> Directeur Général	<u>Monsieur Christian ROBIN</u> Président
***	U.R.I.O.P.S.S Pays de la Loire 4 rue Arsène Leloup 44185 NANTES CEDEX 4 <u>Madame Anne Cécile FOURRAGE</u> Conseillère Technique	<u>Monsieur Eric DUPREZ</u> Administrateur
***	Enfance et famille 7 rue du Port 44600 SAINT-NAZAIRE <u>Madame Claudine GAHIER</u> Directrice	<u>Monsieur Olivier MIRA</u> Directeur Général
***	Association Félix Jean Marchais 22 rue Ulphace Benoist 53240 ANDOUILLE <u>Monsieur Jean Pierre BERÇON</u> Directeur	<u>Monsieur Marc PERRODEAU</u> Directeur Adjoint

En qualité de PERSONNES PHYSIQUES

***	Madame Colette CLERFOND, Titulaire Horizon Jeunesse 29 quai de Versailles 44000 NANTES	Monsieur Fabrice LOUVEL, Suppléant 29 rue Jean Baptiste Robert 44230 SAINT SEBASTIEN / LOIRE
***	Madame Valérie GROYER, Titulaire 36 rue des harengs 44230 ST SEBASTIEN / LOIRE	Madame Marie Eve VIARDE, Suppléant 35 rue Richelieu 85000 LA ROCHE / YON
***	Monsieur Pascal MEULIN, Titulaire AFM Pôle Yolaine de Kepper Bois de Rochefoucq 49170 ST GOEORGES SUR LOIRE	Madame Françoise GUERIN- GIACALONE, Suppléante 12 rue Georges Mandel 49000 ANGERS
****	Madame Valérie LEGROS, Titulaire SESSAD La courte échelle 219 rue de la bertinière 72100 LE MANS	A désigner
***	Madame Laure GUILLOT, Titulaire Maison d'Enfants Felix Guilloux Allée du Château d'Aux 44620 LA MONTAGNE	Madame Claire VALLEE, Suppléante ESAT – Foyers la Soubretière EPMS Ehretia

Les bulletins ont été dépouillés en présence de deux scrutateurs :

- Monsieur Pierre RIPOCHE « personne physique»
- Madame Valérie GROYER « personne morale» - Directrice Association « ARRIA » - Nantes

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 11 heures.

Maryse ROBERT
Secrétaire-Générale

Françoise JAN
Présidente

P.S. : Pour éviter un procès-verbal extrêmement long en relatant l'ensemble des débats, nous nous sommes limités à mentionner les décisions arrêtées à la majorité, étant entendu que chacun des participants s'est vu remettre l'ensemble des différents rapports avant l'Assemblée Générale.

A l'issue de l'Assemblée Générale, les membres présents sont invités à assister à la conférence-débat de Monsieur LAUNAY, Monsieur MARIE DIT CALAIS et Monsieur MENS sur le thème de la « Réforme de la formation professionnelle : la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, Enjeux et perspectives.

II – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil s'est réuni à 4 reprises :

- 25 mars 2014
- 17 juin 2014
- 23 septembre 2014
- 16 décembre 2014

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *** Membres élus par l'Assemblée Générale du 17/11/2011 (année 2012)
- ** Membres élus par l'Assemblée Générale du 16/10/2012 (année 2013)
- * Membres élus par l'Assemblée Générale du 22/10/2013 (année 2014)

Extrait des statuts :

Article 7 : "Les membres du Conseil d'Administration exercent leur mandat pour une durée de 3 ans... »

I - PERSONNES DESIGNÉES**Intuitu Personae****TITULAIRES**

Monsieur LABBAY Jean-Michel
Rectorat
4 rue de la Houssinière
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 3

SUPPLÉANTS

Madame GRELLOU Mireille
Rectorat
4 rue de la Houssinière
BP 72 616
44326 NANTES CEDEX 3

II - PERSONNES MORALES (15 membres)

TITULAIRES

SUPPLÉANT

Enfance & Famille – Association SPE
 7 rue du Port
 44600 SAINT NAZAIRE

Monsieur MIRA Olivier
Directeur Général

Madame GAHIER-PREMEL Claudine
Directrice de Pôle Milieu Ouvert

A.P.A.J.H. de Loire-Atlantique
 12 rue de Clermont
 44000 NANTES

Monsieur MARIE-DIT-CALAIS François
Directeur Général

Monsieur TURPIN Rémi
Président

U.R.I.O.P.S.S. Pays de la Loire
 4 rue Arsène Leloup - BP 98501
 44185 NANTES CEDEX 4

Madame FOURRAGE Anne-Cécile
Conseillère Technique

Suppléant à désigner

Association Montjoie
 75 Boulevard Lamartine
 72000 LE MANS

Monsieur TOCHET Jean-Marc
Directeur Général

Monsieur GALLIENNE Gérard
Président

Association Paralysés de France
 Rue de la Bussonnière
 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Monsieur CAMO Paul-Sylvain
 A.P.F. Bureau Régional
 Rue de la Bussonnière
 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Directeur Régional

Monsieur PERON Jean-Luc

**

A.R.I.A. 85

55 rue Philippe Lebon - CS 10007
85035 LA ROCHE SUR YON

Monsieur GRIVEL Alain**Président****Monsieur ESLAN Jean-Yves****Directeur Général**

**

A.D.A.P.E.I. de Maine et Loire

126 rue Saint-Léonard - BP 71857
49048 ANGERS CEDEX 01

Monsieur SELLIER Jean**Directeur Général****Monsieur DILÉ Camille**

69 rue d'Anjou
49620 LA POMMERAYE

Administrateur

**

« Œuvres de PEN-BRON »

10 rue Gaëtan Rondeau – CS 86236
44262 NANTES CEDEX 2

Madame LECOINTRE Odile**Administratrice****Monsieur ANDRE Dominique****Directeur Général**

**

HandiCap'Anjou

114 rue de la Chalouère
BP 3114
49017 ANGERS CEDEX 2

Monsieur FARIBEAULT Olivier**Directeur Général****Monsieur CORNILLEAU Tony****Directeur de Pôle**

**

U.R.A.F. des Pays de la Loire

35 A rue Paul Bert - BP 10509
44105 NANTES CEDEX 4

Madame DESMONS Annick

2 rue des Sports
53200 GENNES SUR GLAISE
Administratrice

Madame GAMBRELLE Aliette

17 rue du Sault du Lièvre
72530 YVRE L'ÉVEQUE
Représentante Régionale

- * A.C.A.D.E.A. Sarthe**
88 rue de la Magdeleine
BP 112
72203 LA FLECHE CEDEX

Madame LOITIERE Béatrice
Directrice Générale
A.C.A.D.E.A.

Monsieur BOIDIN Alain
Directeur Administratif et Financier
- * Sauvegarde de Loire Atlantique**
168 route de Sainte-Luce
BP 11924
44319 NANTES CEDEX 3

Monsieur LAUNAY Philippe
Président

Monsieur DURAND Cyril
Directeur
- * A.D.A.P.E.I. de Loire-Atlantique**
11-13 rue Joseph Caillé
BP 30824
44008 NANTES CEDEX 1

Monsieur LAURENT Roger
11 chemin de la Clunais
44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
Président Adjoint

Monsieur MOREAU Dominique

Président
- * A.P.A.J.H. Mayenne-Sarthe**
13 impasse Armand Saffray
72000 LE MANS

Monsieur FISCHER Daniel
Directeur Général

Monsieur DARMANIN Serge
Directeur de Pôle A.P.A.J.H.
- * Association O.V.E.**
19 rue Marius Grosso
69120 VAULX EN VELIN

Monsieur ENET Michel
26 rue Costes et Bellonte
44230 SAINT SEBASTIEN
Administrateur Institut Lamoricière

Madame PERGIER Bernadette
9 rue des Boërs
44000 NANTES
Administratrice

III - PERSONNES PHYSIQUES (10 membres)

TITULAIRES

- *** **Madame CLERFOND Colette**
Association « Horizon Jeunesse »
29 quai de Versailles
44000 NANTES 44000 NANTES
- *** **Madame GROYER Valérie**
36 rue des Harengs
44230 ST SEBASTIEN
- *** **Monsieur FOUQUET Jacques**
5 rue de l'Aqueduc
72000 LE MANS
- *** **Monsieur BLIN Hubert**
AFM – Résidence Yolaine de Kepper
Bois de Rochefoucq
49170 SAINT-GEORGES SUR LOIRE
- *** **Monsieur RIPOCHE Pierre**
16 quai Marcel Boissard
44400 REZE
- ** **Monsieur KERGADALLAN Gilles**
AREAMS
Chemin de la Pairette – BP 163
85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX
- ** **Monsieur Patrick LEGEAY**
3 rue Jean-Louis Barrault

49000 ANGERS
- ** **Madame JAN Françoise**
18 rue Stéphane Leduc
44300 NANTES 44000 NANTES
- * **Madame ROBERT Maryse**
MECS Les Cèdres Bleus
11 Bd de l'Océan – BP 1406
44214 PORNIC CEDEX
- * **Monsieur ALLAIN Gilles**
2 Le marché neuf
44140 LA PLANCHE

SUPPLÉANTS

- Monsieur DE GRYSSE Thierry**
Association « Horizon Jeunesse »
29 quai de Versailles
- Madame VIARDE Marie-Eve**
35 rue Richelieu
85000 LA ROCHE SUR YON
- Monsieur BIDARD Alain**
IME L'Eveil – 22 rue Jean Rostand
72440 BOULOIRE
- Suppléant à désigner**
- Madame GOUPIL Mélanie**
Le Château d'Aux
44620 LA MONTAGNE
- Monsieur GOIZET Jean-Luc**
36 rue de la Maison Neuve

85000 LA ROCHE SUR YON
- Monsieur ROCHARD Jean-Marie**
Maison Rochas
31 rue Nationale
49400 LE MESNIL EN VALLEE
- Madame BIETTE Sophie**
1 Passage Félibien
- Mme SADOUN-VERCHERE A-Lise**
MECS Daniel Brottier
Chemin du Couvent
44340 BOUGUENNAIS
- Monsieur RICHEBOEUF Dominique**
25, Les Courauds
44690 MAISON SUR SEVRE

III – LE BUREAU

COMPOSITION DU BUREAU

PRESIDENTE	Madame Françoise JAN 18 rue Stéphane Leduc 44300 NANTES
VICE-PRESIDENT	Monsieur Pierre RIPOCHE 16 quai Marcel Boissard Trentemoult 44400 REZE
SECRETAIRE GENERALE	Madame Maryse ROBERT Les Cèdres Bleus 11 Boulevard de l'Océan – BP 1406 44214 PORNIC CEDEX
TRESORIER	Monsieur Gilles KERGADALLAN A.R.E.A.M.S. Chemin de la Pairette – BP 163 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX
MEMBRES	Monsieur Paul-Sylvain CAMO A.P.F. Bureau Régional Rue de la Bussonnière 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
	Madame Annick DESMONS 2 rue des sports 53200 GENNES SUR GLAISE
	Monsieur Michel ENET 26 rue Costes et Bellonte 44230 SAINT SEBASTIEN
	Monsieur Olivier FARIBEAULT HandiCap'Anjou 114 rue de la Chalouère BP 3114 49017 ANGERS CEDEX 02
	Monsieur Jean-Marc TOCHET Association Montjoie 75 Boulevard Lamartine 72000 LE MANS

Les membres du Bureau se sont réunis 4 fois au cours de l'année :

- 25 février 2014
- 13 mai 2014
- 9 septembre 2014
- 26 novembre 2014

Le Bureau a fait régulièrement le point sur :

- le fonctionnement interne du CREAL (aspects techniques, administratifs, financiers)
- les relations du CREAL avec le secteur associatif, les administrations et les collectivités.

